

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 819 rapportant l'article T° de l'arrêtée n° 1135 du 19 octobre 1949, en ce qui concerne certaines

n° 819

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicables au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935

**Vu** l'arrêté n° 1135 du 19 octobre 1949

sur la l'opposition du chef du service de 11 sûreté,

### TEXTE INTÉGRAL

Art: 1, — L'article 1 de, l'arrêté n° 1155 du 19 octobre est rapporté en ce qui concerne les personnes suivantes : Atüik Ali Souffi, Salem Ahmed Nasser Mohamed, Almed Nagui, Ahmed Abdal lah, Yava Saïd, Yavav Mohamed, Kaved Mohamed, Mohamed Salé, Al Mohamed, Yava Adballah, Mohamed Sou'eiman, Abdou Nour, Soupleiman Ragneh, Abdou Mohamed, Al Abdallah, Ali Izam., Ahmed Pen Ahmed. Art. 2, — Le présent arrêté sera engistre, communiqué et publié partout où besoin sera,

**pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generaleN.Sadou**